

Moyens de pression: les ingénieurs du gouvernement iront en appel



Les ingénieurs du gouvernement avaient décidé de s'abstenir de siéger aux différents comités de sélection chargés d'évaluer les soumissions déposées en réponse aux appels d'offres.

Photo Archives Le Soleil

Lia Lévesque

La Presse Canadienne
MONTRÉAL

Le syndicat qui représente les ingénieurs du gouvernement du Québec va interjeter appel de la décision du tribunal qui lui a interdit certains moyens de pression, a appris La Presse Canadienne.

Il y a quelques jours, le Tribunal administratif du travail avait déclaré illégal le moyen de pression choisi par l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), qui négocie présentement le renouvellement de la convention collective pour ses 1400 membres.

Les ingénieurs du gouvernement avaient en effet décidé de s'abstenir de siéger aux différents comités de sélection, qui sont chargés d'évaluer les soumissions déposées en réponse aux appels d'offres. Ces comités font partie du processus menant à l'octroi des contrats publics. On les retrouve souvent au

ministère des Transports, par exemple.

Or, le Tribunal administratif du travail a qualifié de «grève illégale» le recours à ce moyen de pression. En rappelant que les contrats en question «représentent un impact économique important pour tout le Québec», soit environ 3 milliards en 2014-2015, le tribunal a dit estimer que le fait de refuser de siéger aux comités d'octroi des contrats serait «vraisemblablement susceptible de porter préjudice à un service auquel le public a droit».

Au cours d'une entrevue mercredi, le président de l'APIGQ, Michel Gagnon, a dit qu'«on savait qu'on aurait un impact sur les ministères. On savait qu'on pouvait faire mal avec ce moyen-là».

Mais le syndicat croyait à l'époque que ce moyen de pression était une façon légitime de faire valoir ses revendications et il continue de le penser - d'où sa volonté d'interjeter appel, a expliqué M. Gagnon.

D'ici à ce que l'appel soit entendu, le syndicat respectera la décision du Tribunal administratif du travail.

Mais il aura recours à d'autres moyens de pression, notamment celui de refuser «dans les prochains jours» de faire des heures supplémentaires. «C'est une grève qui est plus «sécuritaire» comme telle», a opiné M. Gagnon.

Toutefois, même en cas de grève des heures supplémentaires, les services essentiels seraient maintenus. Donc si une urgence survenait, touchant par exemple une infrastructure du ministère des Transports, les ingénieurs seraient au poste, a confirmé le dirigeant syndical.

Interrogé à savoir si ce refus de faire des heures supplémentaires pourrait avoir des effets sur les travaux du ministère, touchant par exemple l'échangeur Turcot, M. Gagnon a laissé entendre que cela pourrait prendre un certain temps. «C'est clair qu'on veut avoir un effet. Normalement, on devrait en ressentir plus l'effet lors de la saison des travaux. Du temps supplémentaire, de ce temps-ci, on ne peut pas dire qu'il s'en fait beaucoup dans les ministères. C'est pour ça qu'on y va avec gradation», a expliqué M. Gagnon.

Les 1400 membres de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec travaillent au sein d'une vingtaine de ministères et organismes publics, principalement aux Transports.



© La Presse, Itée. Tous droits réservés.